



Dates importantes en termes de gestion administrative

En date du 31/01/2024

Calendrier de la saison	Pour le 31/01	Modifications dans l'horaire, la date de votre sortie principale.
Demande de subsides	Pour le 31/03	A envoyer au siège social ou via : declaration.subsides@armfesm.be
Abonnements à la revue « Le Marcheur »	Au plus vite	<p>Les abonnements, sous forme d'un fichier Excel uniquement, sont à envoyer à : lemarcheur.abonnement@armfesm.be.</p> <p>Chaque fichier envoyé ne contient que des nouveaux abonnés. En parallèle de l'envoi du fichier, il faut payer les 11€ par abonné sur le compte de l'association avec en communication « xxxx abonnés à la revue Le Marcheur pour la société xxxxx ».</p> <p>Un exemple de fichier Excel peut être demandé par mail et vous recevrez le fichier contenant les abonnés de l'année dernière.</p>
Cotisation annuelle	Pour le 31/03	<p>A verser sur le compte de l'association avec, en communication : le nom de votre société + « cotisation 2024 »</p> <p>Une déclaration par sortie – bien ventiler les frais liés à l'engagement d'une société de musique. Pas de déclaration rentrée, pas d'assurance ni de couverture Sabam pour la sortie concernée.</p>
Formulaire « assurance et SABAM »	7 jours avant la sortie	A envoyer au siège social ou via : declaration.sortie@armfesm.be
Modification de personnes de contact	Dès changement	Afin de tenir à jour les données de votre société, chaque changement de président, secrétaire, trésorier et, surtout, de délégués à notre assemblée générale sont à envoyer au secrétaire via secretaire@armfesm.be
Paiement bancaire		Afin de faciliter la tâche du trésorier, nous vous demandons de faire un virement par type de paiement. Par exemple : un virement pour la cotisation et un virement séparé pour les abonnements à la revue. Ceci permet de ventiler plus facilement la comptabilité.

Consignes et versions digitales des formulaires disponibles sur www.armfesm.be/documents

Association Royale des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse

ASBL – RPM Dinant – 1004.339.978

Siège social : Rue St-Gangulphe, 2 B-5620 Florennes

www.armfesm.be – info@armfesm.be

FONDEE EN 1960

Président:

Gérard Adam

Rue Saint-Gangulphe, 2

B-5620 Florennes

Tel. 071-68 96 88

president@armfesm.be

Secrétaire:

Erik Vandeloise

Rue A. Paganetti, 11A

B-6280 Gerpinnes

Tel. 071-22 82 11

secretaire@armfesm.be

Trésorier:

Jacques Maudoux

Quartier de la Fontaine, 11

B-5620 Hemptinne

Tel. 071-66 60 52

tresorier@armfesm.be

BNP PARIBAS FORTIS: IBAN BE74 2600 0593 0207 - BIC GEBABEBB